

Image not found or type unknown



Les suite d'un certificat d'alignement

Par **faugiere_old**, le **05/10/2007** à **22:35**

bonjour : après l'obtention d'un certificat d'alignement délivré par la mairie pour un terrain battis jouxtant la voie publique
le propriétaire de ce terrain doit il engager une action pour redéfinir la surface de sa propriété
merci de bien vouloir me répondre